

Février 2014



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Trente-deuxième session

Rome, 24-28 février 2014

**Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de
la FAO pour le Proche-Orient**

Résumé

En accord avec les mesures de mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI) qui concernent l'amélioration des organes directeurs, on doit élaborer un programme de travail pluriannuel pour les conférences régionales qui couvre une période de quatre ans au moins. Ainsi, on a mis au point un programme de ce type à la trente et unième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient. Les Membres l'ont adopté en 2012.

Le présent document est une version légèrement remaniée du Programme de travail pluriannuel 2012-2015.

Orientations demandées:

Les Membres participant à la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient souhaiteront peut-être approuver la version révisée du Programme de travail pluriannuel 2012-2015.

I. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Les objectifs généraux ont été définis compte tenu du rôle accru que les conférences régionales jouent dans le processus de gouvernance de la FAO. Les participants aux conférences régionales examinent, en particulier, les questions qui relèvent du mandat de l'Organisation et qui ont trait à leur région, et adressent des avis et des recommandations concrètes à la Conférence de la FAO – sur les

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse

www.fao.org



mj539f

questions relatives aux politiques et aux dispositions réglementaires à l'échelle mondiale – et au Conseil de la FAO – sur les questions relatives aux priorités, aux programmes et aux budgets de l'Organisation.

2. À cet égard, la Conférence régionale pour le Proche-Orient communique le point de vue de la région sur les stratégies et les priorités de la FAO, formule des recommandations concrètes sur les activités menées au niveau régional et contribue ainsi à en améliorer l'efficacité et l'efficacités. Elle réalise aussi des évaluations au niveau régional afin d'alimenter la réflexion sur la durabilité du secteur agricole et de la sécurité alimentaire. Elle supervise les fonctions et les activités de la FAO dans la région, conformément aux textes fondamentaux de l'Organisation. Elle fonctionne de façon efficiente et efficace en collaborant, le cas échéant, avec les organisations partenaires concernées.

3. Les commissions régionales se penchent, quant à elles, sur les aspects et questions techniques revêtant une importance dans les domaines de l'agriculture, des terres et des eaux (Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient), de la foresterie et des parcs (Commission des forêts et des parcs pour le Proche-Orient), de la pêche et de l'aquaculture (Commission régionale des pêches et Commission générale des pêches pour la Méditerranée), et de la lutte contre le criquet pèlerin (Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale). Ces recommandations enrichissent les débats de la Conférence régionale sur le Programme de travail et le Cadre de priorités régionales.

II. RÉSULTATS

A. Définition des priorités, structure organisationnelle et planification du budget

4. Résultat: Les recommandations et les indications de la Conférence régionale pour le Proche-Orient sur les priorités, les programmes, les initiatives, la structure organisationnelle et le budget intéressant la région, ainsi que sur la situation régionale et les questions concernant la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural, fournissent au Conseil et à la Conférence de la FAO, selon qu'il convient, une base solide pour la prise de décisions.

5. Indicateurs et objectifs:

- La Conférence régionale communique en temps opportun des recommandations claires et précises au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, sur les priorités, les programmes, les initiatives, la structure organisationnelle et les budgets de la FAO qui présentent un intérêt pour la région en y associant des indicateurs pertinents, selon que de besoin;
- Les recommandations formulées par la Conférence régionale au sujet du Cadre de priorités régionales, du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) sont reprises dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO;
- Les indications données par la Conférence régionale sur les questions régionales se voient accorder toute l'attention qu'elles méritent de la part du Conseil et de la Conférence de la FAO, ainsi que des autres organes concernés.

6. Produits:

- Recommandations claires, précises et consensuelles destinées au Conseil sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget de la région.

7. Activités:

- Examen de l'exécution du Cadre de priorités régionales et du PTB dans la région;
- Examen des décisions et recommandations formulées par les commissions régionales et d'autres institutions compétentes et réunions pertinentes dans la région;

- Examen de l'activité de l'Organisation dans la région, y compris de l'efficacité et de l'efficience du réseau des bureaux de la FAO à l'appui des programmes de pays, compte tenu des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes;
- Formulation d'avis sur les plans, programmes et projets réalisés par l'Organisation dans la région, y compris sur les priorités spécifiques du travail de la FAO.

8. Méthodes de travail:

- Liaison avec les organes statutaires pertinents, y compris les commissions régionales, et les institutions compétentes de la région;
- Consultations informelles entre les pays membres, selon les besoins, dans le but de poursuivre le dialogue entre les sessions;
- Réunions informelles de consultation rassemblant des hauts fonctionnaires du Bureau régional et les membres du Groupe régional pour le Proche-Orient;
- Contacts réguliers et consultation informelle entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional.

B. Questions relatives aux politiques et à la réglementation: suivi et avis

9. Résultat: Les recommandations de la Conférence régionale fournissent à la Conférence de la FAO une base solide pour la prise de décisions sur les questions liées aux politiques et à la réglementation.

10. Indicateurs et objectifs:

- Le rapport de la Conférence régionale contient des recommandations claires et formulées en temps opportun;
- La Conférence de la FAO prend en compte les recommandations formulées par la Conférence régionale.

11. Produits: Recommandations claires à l'intention de la Conférence de la FAO sur les cadres régionaux relatifs aux politiques et à la réglementation.

12. Activités:

- Examen de la situation en ce qui concerne les instruments internationaux intéressant la région ainsi que les débats et initiatives qui ont lieu dans d'autres instances et ont une incidence sur le mandat de la FAO;
- Examen des recommandations formulées par les organes statutaires de la FAO, y compris les commissions régionales, et lors des réunions pertinentes tenues dans la région;
- Prise en compte des nouveaux enjeux et recommandation d'une action concertée possible de la part de la FAO et des autres instances compétentes dans la région;
- Examen de l'intérêt de nouveaux accords internationaux dans la région.

13. Méthodes de travail:

- Examen des tendances régionales et mondiales en ce qui concerne les politiques et la réglementation présentant un intérêt pour la région;
- Liaison avec les organes statutaires pertinents de la FAO et les institutions compétentes de la région;
- Réunions informelles de consultation rassemblant des hauts fonctionnaires du Bureau régional et les membres du Groupe régional pour le Proche-Orient;
- Contacts réguliers et consultation informelle entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional.

C. Planification des travaux et méthodes de travail

14. Résultat: La Conférence régionale fonctionne de façon efficiente et efficace, vise à l'action concrète et est ouverte à la participation.

15. Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour de la Conférence régionale sont bien ciblés;
- Les rapports de la Conférence régionale sont concis, contiennent essentiellement des recommandations d'actions spécifiques et concrètes, et sont mis rapidement à la disposition des États Membres;
- Les documents de la Conférence régionale sont conformes aux nouvelles normes de présentation en vigueur et sont disponibles dans les langues voulues six semaines avant le début de la session;
- En règle générale, les États Membres participent à la Conférence régionale au niveau qui convient.

16. Produits:

- Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale (adopté en 2014);
- Rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale, présenté à la dernière session du Conseil tenue pendant l'exercice biennal¹;
- Méthodes de travail de la Conférence régionale régulièrement examinées et améliorées.

17. Activités:

- Consultation des États Membres sur l'ordre du jour et le mode d'organisation de la Conférence régionale;
- Examen des moyens permettant d'améliorer la conduite des sessions, notamment un meilleur ciblage et une utilisation plus efficace du temps disponible;
- Examen du Règlement intérieur de la Conférence régionale;
- Élaboration du Programme de travail pluriannuel, assorti d'indicateurs de performance et de rapports intérimaires à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO;
- Examen régulier des méthodes de travail, y compris des mesures de la performance;
- Examen de la suite donnée aux recommandations de la Conférence régionale.

18. Méthodes de travail:

- Consultation des États Membres par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale, selon qu'il convient;
- Activités intersessions facilitées par le Président de la Conférence régionale grâce au Bureau et avec l'appui du Secrétariat;
- Débats structurés et bien ciblés pendant les sessions;
- Mise en place de dispositions efficaces pour la rédaction des rapports;
- Appui du Secrétariat à l'exécution et au suivi du Programme de travail pluriannuel;
- Réunions informelles du Président et des membres du Groupe régional pour le Proche-Orient et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, le Président indépendant du Conseil tenant lieu de modérateur.

¹ Voir le document C 148/9 (paragraphe 25-26):
<http://www.fao.org/docrep/meeting/029/MJ274F.PDF>.